

51 - Animations commerciales et artisanales de fin d'année - Subventions à diverses associations

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Dans le cadre du programme de Noël de Besançon, plusieurs sites seront proposés aux chalandes dans un objectif d'irrigation la plus large possible du centre-ville. C'est ainsi qu'afin de renforcer le secteur du haut de la Grande Rue, l'esplanade Granvelle recevra outre la délégation invitée, un espace dédié au monde de l'enfance.

L'esplanade Granvelle accueillera cette année :

- Le marché de Noël des villes jumelées et amies ; chaque ville proposera un échantillon des savoir-faire de ses artisans, dans les domaines manufacturés mais aussi gastronomiques
- La maison du Père Noël, dans laquelle les enfants pourront se faire prendre en photo avec l'hôte de marque
- L'atelier des lutins du Père Noël, qui accueillera les enfants tous les jours aux sorties des écoles, ainsi que les mercredis, samedis et dimanches toute la journée
- Le petit train du Père Noël, promenade enchanteresse, à travers un décor réalisé par le service des Espaces verts de la Ville de Besançon.

En parallèle, et pour faire une liaison entre l'esplanade de Granvelle et la place de la Révolution, cette dernière proposera au public une scène d'automates, symbolisant l'atelier du Père Noël.

La mise en œuvre de cette animation globale du centre-ville engendre des coûts supplémentaires importants, notamment en matière de montage de structures et de gardiennage, pour lesquels le soutien de la ville est sollicité à hauteur de 23 000 €, se décomposant en 10 000 € de gardiennage et 13 000 € de dépenses structurelles.

Une partie importante des frais afférents à l'accueil des délégations hôte d'honneur (droits d'inscription, réception...) sera prise en charge par l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon (OCAB) pour un montant de 25 000 € environ, pour lequel le soutien de la Ville de Besançon est sollicité à hauteur de 12 826 €.

Cet ensemble d'animations du centre-ville a pour vocation de conforter l'attractivité du centre-ville, et d'affirmer Besançon dans son rôle de capitale régionale.

L'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon s'attache à la promotion de la Ville de Besançon, par des manifestations à caractère fort. Ainsi il organise également la rencontre des Instants Gourmands pour laquelle, exceptionnellement cette année, il est sollicité un soutien de la Ville de Besançon de 4 000 €.

Cependant, d'autres associations s'attellent à poursuivre un objectif similaire, dans leurs domaines respectifs.

Il s'agit de Récidev, de l'Association des Commerçants de Châteaufarine, de l'Union des Commerçants de Besançon, du Collectif Zone Art, de l'Association Marché Beaux-Arts ainsi que du Syndicat des Marchés de France, qui organiseront dans le dernier trimestre plusieurs animations :

- pour Récidev, Alimenterre et le Marché de Noël Solidaire,
- pour l'Association de Châteaufarine, deux opérations de communication sur l'aire franc-comtoise, complémentaires, en terme géographique et temporel, à celles de l'Office de Commerce et de l'Artisanat,
- pour l'UCB, un défilé de mode au Kursaal pendant les festivités de Noël,

- pour le Collectif Zone Art, une exposition permanente dans l'enceinte de l'Eglise Notre Dame, durant la période du Marché de Noël, en lien avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat
- pour l'Association Marché Beaux-Arts des actions d'animation sur la durée du programme de Noël,
- pour le Syndicat des Marchés de France, la journée nationale de la gastronomie, en partenariat avec le Lycée Professionnel de Condé ainsi que pour l'organisation de 4 marchés du samedi pendant la période de Noël.

Le soutien de la Ville est sollicité pour chacune de ces actions à hauteur de 17 000 € pour Récidev, 10 000 € pour l'association des commerçants de Châteaufarine, 1 000 € pour l'Union des Commerçants, 2 000 € pour le Collectif Zone Art, 5 000 € pour l'Association Marché Beaux-Arts et 3 500 € pour le Syndicat des Marchés de France.

Propositions

Le Conseil Municipal de Besançon est invité à :

- se prononcer sur l'attribution des subventions mentionnées soit 39 826 € à l'ODCAB, 17 000 € pour Récidev, 10 000 € pour l'Association des Commerçants de Châteaufarine, 1 000 € pour l'Union des Commerçants, 2 000 € pour le Collectif Zone Art, 5 000 € pour l'Association Marché Beaux-Arts et 3 500 € pour le Syndicat des Marchés de France.

En cas d'accord, la somme totale, soit 78 326 € sera prélevée de la façon suivante :

- . 65 500 € au chapitre 65.91/6574 CS 30200,
- . 12 826 € au chapitre 65.91/6574.6001 CS 30200 pour l'accueil des délégations villes jumelées.

- à autoriser M. le Maire à signer tous les actes y afférents.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur l'attribution de ces subventions.

M. MARIOT et Mme WEINMAN n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 25 octobre 2011.